

## FICHE D'IMPACT SOCIAL TRANSFERT ESPACE DE VIE SOCIALE

La Coordinatrice de l'Espace de vie sociale du Centre Communal d'Action Sociale, qui remplit en totalité ses fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun est transférée de plein droit. Pour une cohérence des conditions de travail entre ces deux entités, les modalités sont définies comme suit :

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré de l'espace de vie sociale  Coordinatrice Insertion Emploi Formation	Catégorie B  Titulaire  animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Temps complet  IR 484	RI inchangé  + Prime Annuelle  Amicale du Personnel  Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires  Soit 20,5 ARTT par an	RI inchangé  + Prime Annuelle  Amicale du Personnel  Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires  Soit 20,5 ARTT par an